



L'ÉGALITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
	Six mois	7 00
Outre-mer.	Un an	15 00
	Six mois	9 00

ADMINISTRATION

Rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE

Prix des insertions.

Annonces, la ligne	0 fr 30
Réclames, la ligne	1 00

SOCIETE DE REGATES

L'an dernier à la suite des difficultés nombreuses rencontrées par les organisateurs de cette fête si locale, si propre au développement dans notre colonie, le comité des régates si bien composé s'était proposé de constituer une société de régates à l'instar de celles qui fonctionnent actuellement dans presque tous nos ports et dans les villes qui bordent les rivières. Chacun était enthousiaste du projet, les demandes de cotisations auraient eu plein succès, et la société pouvait déjà se féliciter de n'avoir plus recours qu'à ses ressources personnelles pour créer les divertissements si justement appréciés qu'on nous offre chaque année grâce aux bons des habitants de la colonie et aux généreuses subventions du Conseil général. Malheureusement, le lendemain des régates le comité qui s'était fait remarquer par la bonne direction donnée à la fête admirablement réussie, ne donna pas suite à ce projet, et chacun se dit : nous viserons l'année prochaine.

Nous sommes au mois d'avril 1893, et il est probable qu'il n'y a qu'un petit nombre d'armateurs à songer aux régates annuelles.

Cependant il serait temps de préparer des statuts, de les faire approuver, de recueillir les cotisations des membres qui ne manqueront pas de se faire inscrire. Que quelques commerçants de bonne volonté se mettent à la tête du mouvement, et il n'y a pas de doute que la création désirée sera réalisée promptement, et le fonctionnement assuré pour le mois de juillet ou août. Il n'y a pas de temps à perdre, il est de toute nécessité que pendant l'intervalle de la première et de la seconde pêche,

chacun travaille de son côté pour assurer le succès.

De cette façon la fête véritablement Saint-Pierraise, la seule intéressante de notre pays, aura lieu chaque année, et on ne sera plus obligé d'en subordonner l'existence à une foule de circonstances qui peuvent faire tout manquer au dernier moment.

Le comité qui a su si bien prendre l'initiative l'an dernier, et nous donner un spectacle charmant dont nous conservons un très agréable souvenir, est tout désigné pour faire preuve une fois de plus de bonne volonté.

P.

HALLES.

Enfonçons le clou, enfonçons le jusqu'à ce qu'il sera soit entré, et si notre marteau n'est pas assez fort, prenons en un autre, mais il faut y arriver!

Déjà à différentes reprises, nous avons manifesté le désir de voir installer à l'endroit qui lui est destiné, sur le quai de la Roncière, le marché dont les différents assemblages débarqués depuis un an ont été enfermés dans un magasin quelconque

Voilà le printemps qui arrive ; il n'y a plus de neige, plus de glace

sur le quai, pourquoi dès lors ne voit-on pas encore la charpente du marché transportée là où elle doit être érigée.

Si notre administration municipale refusait de le construire cette année, elle aurait bien mauvaise grâce !

En effet, ou le marché est utile, conformément à ce que nous pensons, et alors il y aurait faute à ne pas lui donner le jour, ou il est inutile, et en ce cas, il faut avouer que certaines personnes pourraient reprocher à nos élites, avec un semblant de raison, d'avoir gaspillé les fonds municipaux au détriment de la bourse des contribuables.

Si l'honorable administration municipale peut sortir de ce dilemme nous serons heureux de lui ouvrir nos colonnes pour y insérer la solution qu'elle aura trouvée.

G. W.

CLASSE ENFANTINE.

Nous ne saurions trop féliciter Madame Audiguay de s'être décidée à prendre, au

FEUILLETON DE L'ÉGALITÉ

Nº 3

UNE DROLE D'HISTOIRE

NOUVELLE SAINT-PIERRAISE

La mariée ouvrit le bal. Les valses succéderent aux quadrilles, les redowas aux mazurkas, et les schottishs à la polka piquée. Le bal battait son plein, quand un cri sinistre « au feu ! » retentit du milieu de la rue et vint mettre les danses en désharroi.

Le feu !... Où cela ? Les nouvelles se heurtaient contradictoires. Les cavaliers avaient planté leurs danseuses pour aller

aux renseignements. Comme un troupeau en déroute, les femmes emplissaient le vestiaire, demandant qui son chapeau, qui son nuage pour se couvrir la tête, toutes affairées, avec des mains de coton pour boutonner leurs manteaux. Adeline, entraînée debors par son mari, avait ramassé dans une main l'extrémité de sa traîne afin de marcher plus vite. Elle failloit être renversée par des gens qui couraient portant des échelles. Albert les traita de butors, car, quoiqu'il affectât un grand calme, il ne laissait pas que d'être défavorablement impressionné par cet incendie qui venait clore si brusquement le bal de ses noces.

— Bah ! dit-il en riant à sa femme et pour la rassurer, nous allons rentrer chez nous à la lueur d'une illumination.

Mais son rire sonrait faux, et l'image vengeresse de Léona venait se plaquer dans son cerveau, obsédé par les plus noirs pressentiments.

V

Adeline touchait à ses vingt et un ans. Petite mais bien prise dans sa taille, elle avait un menton à fossettes, et un teint d'une fraîcheur éblouissante, comparable au velouté de la pêche. A ses aunes qui lui demandaient le secret du coloris de ses joues, sans qu'aucun fard ne vint en aviver l'éclat, elle répondait : « De l'eau des étangs, et un bon coup de serviette après. Jamais de poudre de riz, et encore moins de l'eau de Cologne venant du magasin du Louvre. »

Rieuse, elle l'était. Son imagination n'avait pas été pervertie par la lecture de romans-feuilletons découpés dans *l'Echo de Paris*. Elle avait l'âme virginal, et son confesseur en avait eu la preuve irréfutable le jour où, avant de faire sa première communion, elle s'était accusée d'être adultère.

— Mais, mon enfant, avait dit le dia-



collège, la direction d'une classe enfantine, à l'instar de celle qui depuis quelques années, sont créées en France, dans nos lycées et collèges.

Après les petits collèges, annexes des établissements qui portent ce nom, et qui recevaient les enfants au sortir de la Sainte union, de St-Joseph ou de maisons libres d'enseignement, il a paru utile de prendre, dans les maisons universitaires, les garçons dès leur plus tendre enfance, de guider leurs premiers pas dans l'instruction et de les suivre ainsi, avec la même méthode d'enseignement, jusqu'à la fin des études.

Il est certain que ce système est de beaucoup le meilleur et a déjà produit d'excellents fruits. Les plus beaux arbres sont ceux qu'on ne déplante jamais et qu'on laisse pousser leurs racines, à l'endroit, dans le terrain où la semence a germé.

La sollicitude des maîtres sera forcément plus grande, pour ces élèves, qu'ils auront vus chez eux depuis l'âge de 4 ans, gentils, mignons bébés et qu'ils verront grandir chaque année.

Ils connaîtront bien mieux les aptitudes de chacun, ce qu'ils seront en droit d'exiger de tel caractère, de telle intelligence, et l'indulgence qu'il devront à telle autre; leur tâche sera moins lourde pour faire des générations à l'esprit ouvert et droit, au cœur vaillant chaud, franc, loyal, à la raison éclairée et solide.

Nous apprenons que cette classe enfantine à peine formée compte déjà une vingtaine de gentils bambins.

G. W.

QUELLE HEURE EST-IL?

Il n'y a pas de petit chef-lieu de canon de France où cette question « quelle

heure est-il? » soit plus souvent posée qu'ici.

Notre ville manque totalement d'horloges!

Rien n'est plus désagréable, agaçant, en temps ordinaire que d'ignorer l'heure et, quelquefois cette ignorance peut causer, sinon de graves préjudices, tout au moins des ennuis multiples dont le moindre est de manquer un rendez-vous ou d'y arriver en retard.

Ce remède est simple, nous dira-t-on, il suffit d'avoir une montre. Evidemment mais tout le monde ne peut en acheter et ceux qui en possèdent peuvent la laisser à la maison, oublier de la remonter où vouloir la régler sur les horloges publiques.

Si l'horloge qui leur sert de régulateur est détraquée voilà des gens tout à fait désorientés.

Enfin il arrive souvent qu'une réparation soit nécessaire.

Certes nous ne demandons pas qu'on installe, comme à Paris des cadans pneumatiques dans nos grandes artères, nous demandons seulement que la scule horloge publique de Saint-Pierre soit surveillée de près, remontée et nettoyée en temps voulu.

Il y a un crédit annuel porté au budget à cet effet; ce n'est certes pas pour que nous constatons comme la semaine dernière que la pendule, arrêtée sans doute, marque midi à cinq heures et comme il y a environ un mois que du jour au lendemain elle retarde d'un quart d'heure.

Ce ne serait certes pas non plus du luxe de remplacer le verre qui est fendu et qui peut ainsi permettre au vent de tourmenter les aiguilles.

Allons un bon mouvement s. v. p.

G. W.

Vendredi dernier, Prosper Dufresne,

prêtre, savez-vous de quoi vous vous accusez?

— Dame! mon père, j'ai fait mon examen de conscience dans mon manuel. J'ai dû commettre ce péché, puisque je ne sais pas ce que c'est.

Le bon ecclésiastique avait souri. Tant d'innocence le reposait des impuretés que son oreille était habituée à entendre.

Aussi citait-on la première communion d'Adeline comme un modèle de ferveur et de suavité chrétienne. Quand au pied de l'autel, dans l'odeur de l'encens, sous l'éivrement des cantiques, elle avait récité pour les autres communiantes l'acte de foi, elle avait eu un tel élan vers la grâce d'en haut, que des larmes avaient jailli de ses yeux. Il lui était resté de cet heureux jour un souvenir ineffaçable qui l'avait préservée des souillures qu'on rencontrait si souvent, sans qu'on sans doute, dans le tourbillon des plaisirs.

A cette pureté de sentiments Adeline joignait une extrême sensibilité. Ignorante du mensonge, elle croyait tout ce qu'on disait, et les versions les moins croyables avaient accès auprès d'elle. Plus d'une fois ses bonnes petites amies s'étaient amusées à ses dépens. Elle l'appelaient « gobeuse, » mais Adeline, loin de s'en fâcher, leur répondait: « Qu'est-ce « que vous voulez? Je n'ai pas appris, « moi, la roublardise dans le catéchisme »

Il était indispensable, en vue de rendre plus compréhensible la suite des événements qu'on est appelé à lire, d'insister tant soit peu sur ce côté du caractère d'Adeline: une impressionnabilité excessive. Pour nous résumer, nous dirions: c'était un clavier dont toutes les touches résonnaient au moindre heurt des choses extérieures.

Albert était-il l'homme qui convenait à cette nature de sensitive? Evidemment

patron et armateur de la goëlette D. P., allait au Grand Barachois de Langlade, manœuvrant en courant des bordées, quand il vit vers 8 heures sur la Grande Ile Verte un homme qui faisait des signaux. Il crut d'abord que c'était un chasseur, mais les signaux se répétant il comprit que c'était un naufragé qui demandait aide et assistance.

Une embarcation ayant été détachée du bord pour le chercher, le malheureux qui désespérait de son salut fut tellement affolé par la joie qu'il sauta à la mer pour être plus vite dans l'embarcation.

Depuis deux jours et deux nuits, il était sur l'Ile Verte, pieds nus. (il avait perdu ses bottes,) sans nourriture, n'ayant qu'un peu de neige pour boire. Il faisait constamment le tour de l'île pour éviter la congélation. Des navires passaient au loin mais à une distance trop grande pour que ses signaux pussent être aperçus. Sans Dufresne, il périssait d'une mort lente et affreuse.

Recueilli à bord de la goëlette D. P. il raconta ce qui lui était arrivé:

C'est un Américain nommé X... Il avait fait la noce à Saint-Pierre avec deux de ses camarades. Tous trois étant gris s'étaient embarqués dans un doris pour regagner leur bord, mais ils avaient dépassé leur goëlette et étaient allés en dérive, poussé par la brise. Les tolets ayant cassé, ils perdirent leurs avirons. Ils errèrent ainsi toute la nuit jusqu'à ce que l'embarcation ayant été jetée dans les brisants de l'île verte, lui fut précipité à la mer par une lame et après s'être accrochés aux rochers il regarda pour voir ce qu'étaient devenus ses compagnons. Hommes et embarcation avait disparus.

Ce marin américain qui a les pieds gelés a été transporté hier à l'hôpital militaire de Saint-Pierre, où sur l'intervention de son consul, il va recevoir les soins que nécessite son état.

non. Avec le caractère que nous lui connaissons, mon, indécis, allant d'un extrême à l'autre, il était peu propre à réagir contre les terreurs exagérées de sa jeune épouse. A eux deux ils formaient un couple qui, au moindre choc des événements, allait être désorienté et qui, sans boussole, devait infailliblement laisser des lambeaux de chair aux buissons épineux du chemin.

VI

Dans cette petite île, il faut vraiment plaindre les nouveaux mariés. Ils n'ont pas la ressource, comme en France, de prendre le train, le jour même de la bénédiction nuptiale, de filer vers une ville voisine sous le couvert de l'incognito, de tomber à l'improviste dans une chambre



Le doris qui était parti en dérive et qui avait été volé a été retrouvé et rendu à son propriétaire.

Dimanche soir, vers 8 heures et demie du soir, l'hôpital militaire a failli être le théâtre d'un événement tragique.

Un marin du commerce, le nommé C'oret, âgé de 39 ans, sous l'influence du délire causé par la fièvre, s'est jeté sur la sœur Sainte-Anne qui, sans défiance, s'apprêtait à lui donner à boire. « Vous aussi vous voulez me faire mourir de faim ! » s'est-il écrié et saisissant un couteau qu'il avait caché sous son traversin il poursuivit la sœur, le couteau levé, et lui porta deux coups, l'un à l'épaule et l'autre à la main.

Heureusement dans une salle voisine était le gendarme Jollivet qui, entendant du bruit ouvrit la porte et aperçut la sœur Sainte-Anne qui fuyait devant ce forcené. Il dégagea la sœur et désarma Clouet. Celui-ci, d'ailleurs, en voyant l'uniforme du gendarme, était demeuré interdit. Il se laissa facilement reconduire à son lit où on lui mit la camisole de force.

Les blessures de la sœur, quoiqu'ayant causé une hémorragie abondante, n'ont pas une grande gravité.

M. le Procureur de la République et M. le Juge d'instruction sont allés interroger dans son lit l'auteur de cet attentat, qui ne parut pas devoir être déclaré responsable de ses actes. Il a été atteint d'une folie subite déterminée par la fièvre et aussi par un état alcoolique déjà ancien.

Nous apprenons qu'une société musicale nouvelle est en formation. La plupart de ceux qui feront partie de cette socié-

té sont parmi-ils de très bons musiciens qui ont à cœur de distraire nos compatriotes. Nous désirons sincèrement la réussite des instigateurs de notre nouvelle société, parce qu'il est certain qu'on ne saurait trop encourager les artistes qui nous procurent des divertissements.

Le 18 avril dernier, des hommes de l'habitation de M. Houdouc avaient hissé sur le rivage un doris qui avait été un peu endommagé par suite de fortune de mer. Deux Anglais habitant Saint-Pierre ont cru bon de le démolir et de s'en partager les morceaux. Une plainte a été adressée au parquet.

Le steamer "Pouyer-Querier" a mouillé sur notre rade. C'est toujours un plaisir pour la population de Saint-Pierre de revoir l'aimable capitaine Fossart, une ancienne connaissance. Le "Pouyer-Querier" a dû terminer les réparations du câble mercredi sur le banc de Saint-Pierre. Les communications entre notre colonie et Cansoo sont rétablies.

Le sieur Le Marquet (Jean-Marie), marin de l'Immaculée Conception, est mort à bord de cette goélette, le 16 avril dernier, des suites de son imprudence.

Dans la journée, un sieur Haie, maître du même bord, avait rapporté un litre d'esprit de vin qu'il avait acheté en ville et avait caché la bouteille dans sa couche. Le Marquet découvrit cette bouteille et but presque le contenu. Il tomba foudroyé. On eut beau le frictionner, lui faire une entaille à l'oreille gauche, suivant la coutume populaire; on ne put le rappeler à la vie,

d'hôtel où les traces de leur passage ne sont remarquées que par les gens de service. Mais si cette possibilité de fuir les regards indiscrets est enlevée aux nouveaux époux Saint-Pierrais, il faut reconnaître que par un ingénieux tour d'escamotage ils ont atténué en grande partie l'inconvénient où ils se trouvent de rester sous la cible de la curiosité publique.

L'usage veut que la nouvelle mariée se confine chez elle pendant huit jours sans sortir du toit conjugal. Huit jours, dira-t-on, c'est bien peu. C'est plus que suffisant dans cette petite ville où les bruits s'éteignent presque aussi vite qu'ils naissent, où un scandale est épuisé dans les vingt-quatre heures et où les nouvelles vieillissent si vite qu'au bout de huit jours elles ont des cheveux blancs.

Adeline se conforma donc à l'usage, et, hâtons-nous de le dire, cette claustration

volontaire ne lui coûta nullement. Comme une fleur qui s'entr'ouvre aux premiers rayons du soleil, elle se laissait respirer par l'époux de son choix, et cette aimable tyrannie exercée par son « Seigneur et maître » (c'est ainsi qu'elle aimait à l'appeler), lui paraissait réaliser l'idéal du bonheur qu'elle avait rêvé.

Albert, de son côté, était plein de prévenances pour sa jeune femme. Il ne savait quoi inventer pour la captiver et la distraire. Dinettes sur un coin de table, et le soir, les fenêtres ouvertes, dans leur petite maison dominant la rade, tous deux prenaient plaisir à dénombrer les feux de position des navires. Ça leur faisait l'effet de la place de la Concorde bien éclairée. Puis de là leurs regards énamourés se portaient vers la voûte céleste où brille la constellation d'Orion, et alors, d'un bras entourant la taille d'Adeline, Albert lui

L'autopsie a démontré que le malheureux avait succombé à une apoplexie, causée par l'ingestion rapide d'une trop grande quantité d'alcool,

On nous communique une singulière invitation... à rester chez soi. La voici textuellement.

M^r et M^e

Je vous invite à ne pas venir à la noce de ma fille parce que je crois bien que l'on s'est trompé, vu que nous n'avons pas inviter tous les parents, jugez un peu si on peut inviter des étrangers cela ferait de la jalouse.

M^me F... X.

Les personnes peu flattées qui ont reçu cette lettre le 10 avril, avaient été invitées nous écrivent elles le 8 avril pour fin de ce mois et suppliées d'assister à la noce.

Il faut avouer qu'il y a des gens qui comprennent drôlement le savoir vivre.

Nous prevenons de nouveau nos correspondants que toutes les communications anonymes qui contiennent des personnalités sont jetées au panier.

Quinze de ce genre ont eu le même sort la semaine dernière,

NOUVEAUTÉS PHOTOGRAPHIQUES

Les progrès de la science nous annoncent toujours des nouveautés qui doivent faire le désespoir des filoux. Que vont ils devenir les pauvres malheureux ! ils sont traqués de toutes parts et leur esprit souvent très ingénieux se trouve chaque jour enfoncé par celui de nos savants.

Aussi voilà maintenant que le personnel de la banque de France à l'instar de celle de Londres, va être augmenté d'un photographe dont la mission sera de prendre, incognito, le portrait de toutes les personnes suspectes ou inconnues qui se présenteront à la caisse des chèques.

La banque s'est décidée à prendre cette mesure à raison du nombre croissant des filoux de toute espèce qui essaient de l'exploiter. Il est impossible de soumettre à un interrogatoire minutieux toutes les per-

indiquait au haut de l'horizon une petite lueur diamantine, solitaire, l'étoile du berger. Il ne se rappelait sans doute pas, l'inconstant jeune homme ! qu'il avait montré cette même étoile à une autre avec une égale sincérité d'émotion.

à suivre

Un piano à vendre S'adresser à M. LOSTE, pharmacien.

A VENDRE

Une pompe à bateau.

S'adresser au bureau du Journal.



ANNONCES.

Etude de M^e GEORGE WINTREBERT avocat agréé, rue de Sèze.

Liquidation Judiciaire P. C. Hacala.

VENTE D'IMMEUBLES.

Le mercredi 24 mai 1893, à 2 heures du soir en l'étude de Me Salomon, notaire rue de Sèze.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'un jugement rendu par le tribunal de première instance de la colonie, le vingt février mil huit cent quatre-vingt-treize, sur la requête présentée par M. Georges Wintrebert avocat-agréé demeurant à St-Pierre, pris en sa qualité de liquidateur de la dite liquidation judiciaire du sieur P. C. Hacala, armateur à Saint-Pierre, a ordonné que la dite vente aurait lieu devant le notaire de la colonie, commis à cet effet, et a fixé la mise à prix des immeubles.

Il sera procédé, en l'étude de M. Eugène Salomon notaire rue de Sèze, à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la liquidation judiciaire P. C. Hacala.

DÉSIGNATION:

1o Une maison sise à St-Pierre, rue Truguet, bornée au Nord par la propriété Laralde, au Sud par Apézechia, à l'Est par la propriété Houduce et à l'Ouest par la rue Truguet,

Mise à prix 2,500 fr. 00

2o Un magasin sis à St-Pierre, rue de l'Hopital, borné au Nord par Lara'de, au Sud par la dite rue, à l'Est par Emile Houduce, à l'Ouest par Emile Houduce.

Mise à prix 2,500 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces immeubles est déposé en l'étude de Me Salomon, notaire, où toute personne peut en prendre connaissance.

Pour extrait:

L'avocat-agréé poursuivant,

G. WINTREBERT.

Etude de M^e Eugène SALOMON notaire, sise à Saint-Pierre rue de Sèze

VENTE VOLONTAIRE.

L'an 1893 le mercredi 24 mai pro-

chain, à 2 heures du soir, en l'étude du notaire soussigné.

A la requête de madame Marie-Anne Beck, ménagère, veuve du sieur Pinaquy, Jean, demeurant à Saint-Pierre,

Il sera procédé à l'adjudication à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un immeuble dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

Une propriété sise à Saint-Pierre, dans le prolongement de la rue Hauteville, consistant en deux maisons d'habitation, magasin avec terrain et toutes ses dépendances le tout borné dans son ensemble au nord par un terrain vague, au sud par la dite rue Hauteville, à l'est par la propriété Jourdan et à l'ouest par la propriété Folquet et fils.

Mise à prix cinq mille francs,

ci 5000 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant l'adjudication.

Fait à Saint-Pierre le 25 avril 1893

Le Notaire,

E. SALOMON.

VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES

Le mardi, 2 Mai 1893, à 10 heures du matin, sur le quai de la Roncière :

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Juge-Commissaire de la liquidation du sieur Gazengel (Eugène) en date du 26 avril 1893, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de la goëlette « ENTREPRISE » jaugeant 7 t. 84 c, actuellement ancrée dans le barachois de Saint-Pierre, avec des agrès, apparaux et armement de pêche.

Pour visiter la goëlette s'adresser à M. Pépin, avocat agréé à Saint-Pierre, liquidateur qui requiert la présente vente.

Les conditions de la vente seront annoncées avant l'adjudication.

Saint-Pierre, le 26 avril 1893.

Le Greffier :

C. SIEGFRIEDT.

AVIS

Madame HAVARD, a l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'elle se met à leur disposition pour tous les travaux de couture et de confection.

S'adresser à l'Hôtel JOINVILLE.

On demande à l'imprimerie de l'*Egalité* un apprenti sachant lire et écrire correctement.

Saint-Pierre, Imp. A, LEMOINE

sonnes qui se présenteront avec un chèque de grande ou minimale importance; la caisse paie donc généralement sur présentation, et s'il survient plustard des contestations, l'employé de la banque est incapable le plus souvent de donner le moindre renseignement sur l'individu à qui elle a eu affaire.

La photographie que l'on doit installer aura pour mission de cligner sur l'ordre secret du caissier, et sans que le public s'en aperçoive le portrait des clients inconnus.

Cette opération se fera pendant que l'encaisseur comptera ses billets de banque ou ses pièces sonnantes.

Un débitant de cigarettes des États-Unis a trouvé plus fort que cela.

Ayant remarqué que depuis quelque temps on dévalisait ses vitrines, et ne pouvant arriver à découvrir les voleurs, il se décida à mettre à l'ouverture d'une de ses vitrines, un appareil photographique instantané relié à un circuit électrique au moyen de fils conducteurs et d'ajustages appropriés. Une fois ce piège dressé, le marchand de cigarettes attendit les événements. Un matin, deux gamins entrent à la dérobée, ouvrent la vitrine, ferment par conséquent le circuit électrique et se font photographier sans le savoir. Une fois l'identité ainsi établie, l'arrestation était devenue facile et ne tarda pas à être opérée.

G. W.

Un sieur Huby (Marie-Joseph) qui s'était engagé pour faire la campagne de pêche sur la goëlette « Hélène », appartenant à M. Adolphe Yvon avait reçu en France 430 francs à titre d'avance.

Quoique cela, à son arrivée à St-Pierre il se présenta à M. Edmond Poulin, comme libre d'engagement et se fit remettre diverses sommes s'élevant à 27 fr. 70 c. Il alla également trouver M. Anatole Farvacque et signa un engagement pour naviguer comme second sur la goëlette le « Baron ». Il reçut une avance de 25 francs et une autre de 4 fr. puis il disparut.

On le retrouva à bord de la goëlette Hélène.

Son armateur a promis de désintéresser les personnes qu'Huby avait escroquées. Ce n'est qu'à cette condition qu'il a pu avoir son marin.

Des télégrammes de source anglaise annoncent que le choléra sévit dans le Finistère et que la grippe et le typhus sont à l'état épidémique à Paris.

Il ne faut pas ajouter trop de foi à ces bruits qui pourraient avoir pour but de favoriser l'exposition de Chicago.

Ces jours derniers, M. Alexandre Vigneau, horloger, a été victime d'un vol. Six ou sept montres, suspendues derrière une vitrine, ont été enlevées, par suite du bris d'un carreau de vitre. Les auteurs de ce vol sont restés inconnus.

Par jugement en date du 22 avril, le tribunal maritime commercial a condamné le sieur Tassel à 6 mois de prison et le sieur Roblot à deux mois de prison. Tous deux étaient marins du navire « Georges et Jeanne » et avaient détourné et gaspillé les provisions du bord.

Dans la soirée de lundi dernier, les graviers de l'habitation Monier ont attaqué les graviers de l'habitation Folquet. Il y a eu des carreaux cassés et des horizons échangés.

L'enquête se poursuit.

L'Administrateur-gérant, A. LEMOINE.